**Zeitschrift:** Revue suisse de photographie

Herausgeber: Société des photographes suisses

**Band:** 4 (1892)

Heft: 8

Artikel: Le diaphragme

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-523994

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 25.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Le Diaphragme.

En Angleterre, on a proposé à tous les photographes d'adopter une numération universelle; c'est le système de la Société photographique de Grande-Bretagne connu sous le nom de *Uniform System* ou par abréviation U. S. Dans cette numération on prend pour unité une ouverture égale au quart de la longueur focale et quand on connaît les valeurs des diaphragmes en fonction du foyer, telles que nous les avons données, il suffit pour connaître les numéros d'après le *Uniform System* d'élever les chiffres connus au carré et de diviser le résultat par 16:

En Allemagne, le D<sup>r</sup> Stolze a proposé, en 1882, une numération nouvelle. On élève la longueur focale au carré et l'on divise par le diamètre de l'ouverture également élevé au carré. Par exemple, étant donné notre objectif de 0<sup>m</sup>24 de longueur focale et nos diaphragmes numérotés en fonction du foyer nous trouverons, par le système du D<sup>r</sup> Stolze, les numéros que voici :

$$\frac{\frac{0.24 \times 0.24}{0.03 \times 0.03}}{\frac{0.024 \times 0.24}{0.090}} = \frac{0.576}{0.090} = 64 \text{ qui est le numéro correspond. à } \frac{f}{8}$$

$$\frac{\frac{0.24 \times 0.24}{0.021 \times 0.024}}{\frac{0.021 \times 0.024}{0.015 \times 0.015}} = \frac{\frac{0.576}{0.045}}{\frac{0.579}{0.022}} = 128 \text{ qui est le numéro correspond. à } \frac{f}{41.3}$$

$$\frac{\frac{0.24 \times 0.24}{0.015 \times 0.015}}{\frac{0.0579}{0.022}} = 256 \text{ qui est le numéro correspond. à } \frac{f}{44}$$

En 1886, le D<sup>r</sup> Stolze apporta un perfectionnement à sa méthode et proposa de diviser le carré de la longueur focale par 100 fois le carré du diamètre de l'ouverture, ce qui donnait :

$$\frac{\frac{0.24 \times 0.24}{(0.03 \times 0.03) \text{ 100}} \times \frac{0.576}{90} \times 0,64 \text{ correspondant à } \frac{f}{8}}{\frac{0.24 \times 0.24}{(0.021 \times 0.021) \text{ 400}}} \times \frac{\frac{0.576}{45} \times 0,128 \text{ correspondant à } \frac{f}{41.3}}{\frac{0.24 \times 0.24}{(0.045 \times 0.015) \text{ 400}}} \times \frac{\frac{0.576}{22} \times 0,256 \text{ correspondant à } \frac{f}{46}}{\frac{f}{46}}$$

Ceci revient à prendre pour unité le diaphragme  $\frac{f}{40}$  ainsi que l'a conseillé le Congrès de Paris en 1889. T.-R. Dallmeyer a recommandé une numération basée sur l'unité  $\frac{4}{\sqrt{10}}$ , c'est une modification du système de Stolze; ce constructeur frappe le rapport d'intensité sur le plus grand diaphragme, les suivants portent les numéros 2, 3, 4, etc., et chaque numéro nécessite une pose double de celle nécessitée par le numéro qui précède; il n'y a d'exception que pour les diaphragmes marqués d'un X qui nécessitent une pose de moitié plus longue que celui qui les précède.

Goertz, de Berlin, a choisi une numération différente. La formule sur laquelle il base ses calculs est :

$$P = \frac{1}{40} \left( \frac{f}{d} \right)^2.$$

p =le temps de pose.

f =la longueur focale.

d = 1'ouverture du diaphragme.

C'est le système de Dallmeyer, mais les diaphragmes sont numérotés différemment ; en voici le tableau :

Numéros de Goertz. Numéros de Goertz.
$$4 = \frac{f}{6.3} \quad 48 \quad \frac{f}{24.9}$$

$$6 = \frac{f}{7.7} \quad 96 \quad \frac{f}{31}$$

$$12 = \frac{f}{41} \quad 192 \quad \frac{f}{43.8}$$

$$24 = \frac{f}{45.5} \quad 384 \quad \frac{f}{62}$$

C. Zeiss, d'Iéna, a adopté un autre système encore; les chiffres dont il frappe ses diaphragmes indiquent l'intensité de lumière propre à chaque ouverture; il prend comme unité l'intensité de lumière correspondant à une ouverture dont le diamètre est égal à 1/1000 de la longueur focale et il appelle rapport de clarté le rapport qui existe entre le diamètre du faisceau lumineux (mesuré avant son entrée dans l'objectif) et la distance focale. Il résulte de ce système que chaque diaphragme est marqué d'un rapport qui exprime non pas son diamètre réel, mais bien le diamètre du faisceau lumineux admis par ce diaphragme. La lentille frontale des objectifs étant convergente, le faisceau lumineux a toujours, avant son entrée, un diamètre plus grand que le diamètre du diaphragme qui l'admet. Avec le même diaphragme, le diamètre du faisceau lumineux sera variable pour les différentes formes d'objectifs et il sera d'autant plus grand que la lentille antérieure sera plus convexe. Le D<sup>r</sup> Rudolph, qui est l'auteur de ce système, considère comme base rationnelle pour la détermination du temps de pose non pas l'ouverture réelle du diaphragme, mais bien la quantité de rayons lumineux auxquels cette ouverture donne passage. Si l'on veut comparer les objectifs Zeiss, comme rapidité à d'autres objectifs, on fera bien de numéroter à nouveau les diaphragmes de cette maison d'après le système que nous avons indiqué. Faute de cette précaution, ils pourraient sembler moins rapides qu'ils ne le sont en réalité puisque, par exemple pour l'anastigmat 1:7,2 de  $195^{\mathrm{mm}}$  de longueur focale le diaphragme marqué  $\frac{1}{7.2}$  équivaut au diaphragme normal  $\frac{f}{8.7}$ , le  $\frac{4}{9}$  équivaut à  $\frac{f}{40.7}$  et ainsi de suite. Mais, cette question de comparaison mise à part, les nouveaux diaphragmes sont en pratique aussi commodes que les diaphragmes ordinaires, puisque les ouvertures vont d'un numéro au suivant en doublant et les temps de pose sont inversement proportionnels aux numéros des diaphragmes.

Voici le tableau de toute la série des diaphragmes des objectifs de C. Zeiss:

Numéros
 
$$1 = 1/100$$
 Numéros
  $32 = 1/18.5$ 

 -
  $2 = 1/71$ 
 -
  $64 = 1/12.5$ 

 -
  $4 = 1/50$ 
 -
  $128 = 1/9$ 

 -
  $8 = 1/36$ 
 -
  $256 = 1/6.3$ 

 -
  $16 = 1/25$ 
 -
  $512 = 1/4.5$ 

On voit par l'énumération de tous ces systèmes différents, combien l'opérateur se trouve embarrassé pour comparer entre eux des objectifs dont les diaphragmes sont marqués d'après ces diverses numérations; pour éviter ces incertitudes il faut, dès qu'on a entre les mains un objectif nouveau, marquer les diaphragmes comme nous l'avons indiqué; avec une pointe d'acier rien n'est plus facile.

p'H.

(Photogazette, avril 1892.)

## FAITS DIVERS

## La réunion photographique à Genève le 29 mai 1892.

On se souvient que le mois passé, la Société genevoise de photographie avait convoqué, pour les 23 et 24 avril, les sociétés suisses de photographie. Cette convocation avait été étendue à la Société photographique de la Savoie et à tous les amateurs de la chambre noire qui abondent dans notre pays.

Néanmoins, le jeudi 21 avril, la Société genevoise, sur la proposition de son Comité, a décidé à l'unanimité des membres présents, moins deux, de remettre cette réunion à des temps meilleurs.